

Le ministère de l'éducation a adressé une **circulaire datée du 23 avril 2010 sous le n° 38 – 05 – 2010**, cette circulaire porte sur **le mouvement des directeurs des écoles primaires - 2010**, elle est accompagnée d'un document contenant la liste des postes concernés par le mouvement (postes vacants et postes susceptibles d'être vacants).

Il est à signaler que les demandes doivent être adressées à Mr le directeur régional de l'éducation par la voie hiérarchique et selon le modèle qui figure dans le document **au plus tard le 22 mai 2010 contre une décharge.**

Vous pouvez vous documenter davantage sur le contenu de la circulaire sous la rubrique **Documents juridiques** et sur la liste des postes sous la rubrique **Documents de référence.**